



## LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

est convoqué pour le

**mercredi 31 mars 2021, à 20 H 15 PRÉCISES**

à la Halle des Fêtes.

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020, les séances du Conseil communal ne sont plus accessibles au public. La presse est toujours autorisée à participer aux dites séances.

Payerne, le 24 mars 2021

Le Président

- a) Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 18 février 2021 ;
- b) Correspondances ;
- c) Communications de la Municipalité.

### Ordre du jour

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis n<sup>os</sup> :

1. 02/2021 : Traitement et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026 ;
  2. 03/2021 : Préavis n°16/1999 – Etablissement du PGEE, du PDDE et du SIT Compléments d'études ;
- 
3. Divers.